

Tomates. Un label pour garantir l'absence de pesticides

Plusieurs coopératives maraîchères de Bretagne créent un label qui certifie que les tomates vendues sont garanties sans pesticides. Avec « Alliance nature et saveurs », Savéol, Prince de Bretagne et Solarenn misent sur une troisième voie à mi-chemin entre le bio et le conventionnel.

Concurrents et partenaires. Les marques Savéol, Prince de Bretagne et Solarenn s'allient pour lancer un nouveau label. À mi-chemin entre le bio et le conventionnel, « Alliance nature et saveurs » garantit que les tomates estampillées d'une pastille verte seront cultivées sans pesticides. « Depuis une bonne vingtaine d'années, nos quatre coopératives maraîchères bretonnes, qui vendent sous les marques Savéol, Prince de Bretagne et Solarenn, travaillent pour éviter d'avoir recours aux pesticides de synthèse, rappelle Christophe Rousse, président de Solarenn. Mais comme les tomates sont cultivées, hors sol, dans un substrat de noix de coco, nous ne pourrions jamais obtenir le label bio. Nous avons donc décidé de rédiger un cahier des charges très strict, quasi aussi strict que celui du bio. Ainsi nous prônons une troisième voie en agriculture ». Ni bio, ni conventionnel mais sans pesticides.

« L'avenir de notre profession »

« Nous sommes convaincus que ce positionnement, qui colle aux attentes des consommateurs, est l'avenir de notre profession » ajoute Pierre-Yves Jestin, président de Savéol, leader sur le marché de la tomate. Aujourd'hui, 80 % des consommateurs se disent inquiets de leur sécurité alimentaire. Nous voulons répondre à ces préoccupations ». Pour garantir le sérieux de la démarche, Certis, un laboratoire indépendant et externe réalise des contrôles aléatoires. Les quatre coopératives ne donnent pas de chiffres précis sur la part de marché qu'elles espèrent capter avec ce label. « 30 à 40 % à terme », estime Pierre-Yves Jestin, président de Savéol, sans plus de précision. Car la clef de la réussite commerciale n'est pas dans leurs mains mais dans celles des consommateurs. L'initiative bretonne ne



devrait pourtant pas passer inaperçue. À elles trois, Savéol, Prince de Bretagne et Solarenn pèsent 50 % de la tomate française avec un tonnage de 200 000 tonnes.

« En réalité, ce label est déjà présent dans les rayonnages des supermarchés depuis plusieurs mois. En 2018, il a déjà capté 10 % du volume des ventes. C'est-à-dire autant que le bio ! On peut imaginer que cette troisième voie rencontre un vrai succès commercial car niveau prix, on est plus abordable que le bio. Nous sommes à mi-chemin entre les prix du conventionnel et les prix du bio ».

Place à la fraise et au concombre

Sur le marché hyperconcurrentiel de la tomate, les Bretons espèrent que cette initiative inédite séduise d'autres coopératives françaises. « Nous mettons en commun des moyens de recherche-développement et de promotion. Mais cette alliance nous permet aussi de garantir des volumes aux distributeurs. Pour eux, c'est une sécurité. À l'avenir si d'autres coopératives souhaitent nous rejoindre, nous sommes ouverts ».

De même, les coopératives maraîchères travaillent, d'ores et déjà, à étendre ce label à la fraise et au concombre. « Nous bâtissons actuellement le cahier des charges de ces productions, reconnaît Pierre-Yves Jestin. Tout se construit au fil du temps. Nous faisons des recherches sur les variétés, sur le climat et le bio contrôle est testé de manière empirique. Nous ne sommes qu'à ses débuts ».

Lien article : <https://www.letelegramme.fr/ille-et-vilaine/rennes/tomates-un-label-pour-garantir-l-absence-de-pesticides-29-01-2019-12196035.php>

